



Pour la révision des contributions déterminées au niveau national (CDN)

La liste de vérification pour l'assurance qualité est destinée à aider les pouvoirs publics, et autres parties prenantes à mieux examiner le processus de révision et les résultats des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays. Les questions d'orientation se fondent sur l'Accord de Paris, le [Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C](#), et [les orientations du WRI et du PNUD sur le processus de révision des CDN](#), ainsi que sur [l'expérience du PNUD](#) en matière d'appui aux pays pour la conception, la révision et la mise en œuvre des CDN.

La liste de vérification porte sur trois dimensions que le PNUD considère comme essentielles pour des CDN qui se veulent ambitieuses et solides :

- 1. Appropriation par les pays et inclusivité :** la participation des parties prenantes politiques et sociétales à tous les niveaux pendant le processus de révision, et la prise en compte des résultats de cette participation dans les CDN.
- 2. Solidité et ambition :** la clarté, la transparence et la compréhension des composantes relatives à l'atténuation et/ou à l'adaptation ; une communication claire des questions transversales , et l'amélioration des cibles et mesures clés dans la CDN révisée.
- 3. Faisabilité :** les principales conditions favorables à la mise en œuvre des CDN, c'est-à-dire la mobilisation des financements, le transfert de technologies et le renforcement des capacités institutionnelles.

Cette liste de vérification fournit un large éventail de questions d'orientation – mais cela ne signifie pas pour autant que les pays sont censés appliquer tous les éléments couverts par ces questions. La liste de vérification est inspirée partiellement par (mais ne remplace pas) les consignes officielles relatives aux CDN contenues dans les décisions pertinentes de la CCNUCC. Les CDN relevant par essence d'une initiative nationale, chaque pays a un point de départ qui lui est propre et établira une feuille de route pour le processus de révision qui tiendra compte de ses propres capacités et de son contexte.

Bien que les pays ne soient pas tenus d'inclure tous les éléments de cette liste de vérification dans leur CDN (par ex., la communication sur l'adaptation) ou que certains éléments soient communiqués dans le cadre d'autres mécanismes de suivi, la présente liste de vérification constitue un guide utile à prendre en compte tout au long du processus de révision et de mise en œuvre des CDN.

La liste de vérification est un document évolutif mis à la disposition des bureaux pays du PNUD qui apportent un soutien dans le domaine des CDN au titre de l'initiative [Promesse climatique](#) du PNUD. Elle sera actualisée en fonction des retours d'information des pays.

DIMENSION 1 : APPROPRIATION PAR LES PAYS ET INCLUSIVITÉ

Cette section est consacrée aux efforts déployés pour renforcer l'appropriation par les pays grâce à un processus de participation inclusive, dans une démarche pangouvernementale qui associe l'ensemble de la société à la révision de la CDN et à la mise en œuvre de la CDN révisée. Les principaux éléments à prendre en considération sont les suivants :

	Inclus	Partiellement inclus	Pas inclus
1. Les principaux ministères, départements et agences du gouvernement ont-ils joué un rôle actif dans la révision de la CDN ?			
2. Les différentes institutions gouvernementales des secteurs concernés, aux niveaux national et infranational, ont-elles été associées à la révision de la CDN et consultées à cet effet ?			
3. Le secteur privé, les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les groupes vulnérables et marginalisés et autres parties concernées ont-ils été réellement associés à la révision de la CDN et consultés à cet effet ? Cette implication des différentes parties prenantes a-t-elle eu lieu aux niveaux national et infranational ?			
4. La CDN inclut-elle des cibles, mesures et politiques qui tiennent compte du genre (par ex., les indicateurs de genre, actions de genre relatives à l'atténuation/adaptation, mesures/cibles sectorielles)?			
5. La CDN inclut-elle des cibles, mesures et politiques qui sont sensibles aux enfants et/ou jeunes, et qui s'adressent aux besoins et rôles des jeunes ?			
6. La CDN recense-t-elle des mesures à prendre pour une transition inclusive et juste de la population active ?			
7. La CDN inclut-elle des cibles, mesures et politiques relatives aux groupes vulnérables par ex., ceux qui sont fortement touchés par les aléas climatiques et naturels, les personnes âgées, les populations autochtones, etc. (par ex., les co-bénéficiaires des mesures relatives à l'atténuation et adaptation dans le secteur de santé qui s'adressent aux besoins des groupes vulnérables) ?			
8. La CDN inclut-elle des activités ciblées de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation ?			

1 Ces considérations peuvent être basées sur le développement d'une analyse sexospécifique (**Gender Analysis and NDCs: Short Guidance for Government Stakeholders**). Veuillez consulter les ressources disponibles sur le **Climate Promise Resource Portal**.

DIMENSION 2 : SOLIDITÉ ET AMBITION

Cette section examine si la CDN révisée est solide. La solidité des CDN est évaluée selon la clarté et la transparence de l'information communiquée. Les pays sont fortement encouragés à se référer aux consignes concernant les « informations relatives à la clarté, la transparence et la compréhension », conformément à la décision de la COP² de la CCNUCC, aux autres décisions de la CMA³ et le chapitre sur la communication d'une CDN révisée de façon transparente conformément au règlement de Paris dans les orientations du WRI et du PNUD⁴.

Cette section aide également les pays à présenter des cibles et des mesures spécifiques dans leurs CDN révisées et à indiquer les différences par rapport aux CDN précédentes, en soulignant la révision à la hausse des ambitions en matière d'atténuation et le renforcement de la composante relative à l'adaptation. Au niveau de chaque pays, la compréhension et la description de l'ambition prennent des formes différentes selon les circonstances de chaque pays. Dans cette liste de vérification, « la hausse des ambitions en matière d'atténuation » est définie comme : la CDN révisée, si elle est entièrement mise en œuvre, entraîne des émissions cumulées plus faibles que si la CDN initiale était entièrement mise en œuvre⁵. Bien que les pays soient encouragés à communiquer sur l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris, l'inclusion de l'adaptation dans les CDN est volontaire, ce qui donne un large éventail d'options pour l'amélioration et l'absence d'un critère unique pour évaluer l'amélioration des composantes de l'adaptation. Cette liste de vérification propose des questions d'orientation qui font référence à la progression réalisée en termes d'informations mises à jour et/ou ajoutées sur les éléments clés identifiés par la décision 9/CMA 1 de la CCNUCC et développés dans la section de « la conception d'une composante d'adaptation renforcée d'une CDN » dans le guide WRI-PNUD. Les principaux éléments à prendre en considération sont les suivants :

2.1 ATTÉNUATION

2.1.1 Solidité

	Inclus	Partiellement inclus	Pas inclus
1. La CDN inclut-elle les éléments d'information recensés dans la décision 4/CMA.1 et son annexe sur la clarté, la transparence et la compréhension (point de référence, niveau de référence, etc.) ?			
2. L'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité des données, des méthodologies et d'autres informations pertinentes lors de la révision de la CDN (par ex. l'examen technique) ont-ils été effectués ?			
3. La CDN aligne-t-elle les mesures et les priorités sur les stratégies d'atténuation à plus long terme ?			

2 COP : Conférence des Parties.

3 CMA : Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

4 Taryn Fransen et al., *Enhancing NDCs: A Guidance to Strengthening National Climate Plans by 2020* (Washington, DC: World Resource Institute, 2019), 57-63.

5 Taryn Fransen et al., *Enhancing NDCs by 2020: Achieving the Goals of the Paris Agreement* (Washington, DC: World Resources Institute, 2017), doi:10.1163/9789004322714_cclc_2017-0020-024

4. La CDN se fonde-t-elle sur des informations actualisées ou nouvelles concernant les tendances sectorielles ? La CDN recense-t-elle les priorités, les stratégies, les politiques ou les plans sectoriels ou de développement pertinents ?

5. Le processus de révision de la CDN prend-il en compte une manière de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l’aboutissement de la CDN (par ex., détermination des indicateurs à retenir pour suivre les progrès, la disponibilité des données, les dispositifs institutionnels nationaux) ?

2.1.2 Ambition

1. La CDN renforce-t-elle et/ou inclut-elle une cible quantifiée concernant les GES qui se traduit par une diminution des émissions cumulées de GES par rapport à la CDN précédente ?

2. La CDN élargit-elle la portée de la partie inconditionnelle de ses cibles en matière d’atténuation par rapport à la CDN précédente ?

3. La CDN revoit-elle à la hausse l’ambition affichée dans les précédentes cibles sectorielles non liées aux GES (par ex., passage de 50 % à 80 % d’énergie renouvelable) ?

4. La CDN inclut-elle des informations sur les politiques/mesures d’atténuation améliorées ou nouvelles, par rapport à la CDN précédente ?

5. La CDN augmente-t-elle la couverture géographique par rapport à la CDN précédente et couvre-t-elle l’ensemble du territoire du pays ?

6. La CDN augmente-t-elle la couverture sectorielle par rapport à la CDN précédente et couvre-t-elle **tous les secteurs** (tels que définis par le GIEC) ?

7. La CDN augmente-t-elle la couverture des GES par rapport à la CDN précédente et prend-elle en compte **tous les gaz** (tels que définis par le GIEC) ?

2.2 ADAPTATION

2.2.1 Solidité

	Inclus	Partiellement inclus	Pas inclus
1. La CDN inclut-elle les éléments d'information recensés dans la décision 9/CMA.1 et son annexe sur les éléments d'une communication sur l'adaptation ?			
2. La CDN inclut-elle des objectifs d'adaptation clairs conformes aux objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris ⁶ ?			
3. L'assurance et le contrôle de la qualité des données, des méthodologies et des autres informations pertinentes ont-ils été effectués lors de la révision des composantes d'adaptation des CDN (par ex., examen technique) ?			
4. La CDN comporte-t-elle des objectifs quantitatifs ou qualitatifs en matière d'adaptation et des dispositions relatives à un système de suivi et d'évaluation de l'adaptation ⁷ ?			

2.2.2 Renforcement

	Inclus	Partiellement inclus	Pas inclus
1. La CDN reflète-t-elle les progrès réalisés en matière de planification de l'adaptation et les liens entre le CDN et le Plan national d'adaptation ou tout autre processus ou instrument de planification de l'adaptation ?			
2. La CDN inclut-elle des informations actualisées ou nouvelles sur les effets, les risques ou les vulnérabilités liés aux changements climatiques (par ex., des évaluations des risques et vulnérabilités liés au climat et/ou aux catastrophes) ?			
3. La CDN inclut-elle des informations actualisées ou nouvelles sur les mesures d'adaptation et/ou les plans de diversification économique, y compris ceux qui entraînent des co-bénéfices de l'atténuation (par ex., des mesures d'adaptation sectorielles/thématiques) ?			
4. La CDN augmente-t-elle la couverture géographique des activités d'adaptation par rapport à la CDN précédente ?			

6 Paris Agreement. Article 7. p.11

"1. Parties hereby establish the global goal on adaptation of enhancing adaptive capacity, strengthening resilience and reducing vulnerability to climate change, with a view to contributing to sustainable development and ensuring an adequate adaptation response in the context of the temperature goal referred to in Article 2."

7 Il convient de noter que le cadre de transparence renforcée convenu à Katowice comprend des orientations pour l'établissement de rapports sur l'adaptation (chapitre IV) et le soutien nécessaire et reçu (chapitre VI).

-
5. La CDN augmente-t-elle la couverture sectorielle des activités d'adaptation par rapport la CDN précédente ?
-
6. La CDN inclut-elle des mesures d'adaptation dans de nouveaux secteurs qui sont compatibles avec les priorités de développement nationales et sectorielles ?
-

2.3 QUESTIONS TRANSVERSALES

-
1. La CDN s'aligne-t-elle sur les stratégies/plans de développement nationaux, sectoriels et/ou infranationaux, y compris le plan/la feuille de route pour la mise en œuvre des ODD ?
-
2. Les effets socioéconomiques des cibles et mesures de la CDN ont-ils été pris en compte ?
-
3. Le processus de révision de la CDN envisage-t-il l'amélioration d'un système de MRV pour l'appui financier ?
-
4. Le processus de révision de la CDN envisage-t-il l'amélioration d'un système de MRV lié aux ODD et à d'autres questions transversales (par ex., des indicateurs, des paramètres, des niveaux de référence et des cibles de projets qui mettent en évidence les effets sur les groupes vulnérables, les jeunes, les femmes, les enfants, etc.) ?
-

DIMENSION 3: FAISABILITÉ

Cette section vise à fournir des orientations pour déterminer si dans le cadre du processus de révision de la CDN, ont été réalisées des évaluations des coûts et avantages, des options de financement (par ex., fonds publics nationaux, financements internationaux) et des opportunités d'investissement dans les actions prévues dans la CDN, de sources publiques et privées internationales et nationales. Cette section aide également les pays à évaluer leurs capacités institutionnelles, humaines et technologiques nécessaires pour une mise en œuvre satisfaisante des CDN.

3.1 FINANCEMENTS, COÛTS ET INVESTISSEMENT

	Inclus	Partiellement inclus	Pas inclus
1. La CDN inclut-elle des informations sur les coûts pour atteindre les cibles liées aux GES et les cibles non liées aux GES et pour mettre en œuvre les politiques ou les actions relatives à l'adaptation ?			
2. La CDN inclut-elle des informations sur les coûts de l'inaction climatique ?			
3. La CDN inclut-elle des informations sur la stratégie financière pour atteindre les cibles ou mettre en œuvre des politiques ou des actions spécifiques (par ex., sur la prise en compte du climat dans les budgets nationaux, sectoriels et/ou infranationaux) ?			
4. La CDN inclut-elle des informations sur ses mécanismes financiers mis en place ou en cours de mise en place (par ex., les fonds nationaux pour le climat, les obligations vertes) ?			
5. La CDN indique-t-elle de manière détaillée l'appui international fourni sous forme de subvention et/ou de prêt ?			
6. La CDN indique-t-elle les sources de financement public pour atteindre les cibles et objectifs retenus ?			
7. La CDN indique-t-elle des solutions envisageables pour tirer parti des investissements du secteur privé existants ou potentiels (locaux, régionaux ou internationaux) pour atteindre les cibles et objectifs retenus ?			
8. La CDN décrit-elle les mesures prévues ou en cours de mise en œuvre pour réduire les risques pour les investisseurs et/ou pour éliminer les obstacles au financement ?			

3.2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET CAPACITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Inclus Partiellement inclus Pas inclus

1. La CDN inclut-elle des informations sur les dispositifs institutionnels pour sa mise en œuvre avec des rôles et des responsabilités clairement définis dans des secteurs clés et à travers différents échelons de la structure gouvernementale ?

2. La CDN décrit-elle les efforts de renforcement des capacités des fonctionnaires et autres parties prenantes ?

3. Les cibles/mesures établies dans le cadre de la CDN sont-elles soutenues par la législation nationale et/ou les cadres juridiques pertinents ?

4. La CDN a-t-elle identifié des lacunes en matière de politiques publiques, de législations et de réglementations (par ex., des barrières à la mise en œuvre de mesures d'adaptation) ?

5. La CDN inclut-elle des recommandations d'actions des pouvoirs publics ou des solutions potentielles pour combler les lacunes en matière de politiques publiques, de législations et de réglementations ?

6. La CDN inclut-elle des informations sur les besoins en assistance technique en ce qui concerne les ressources humaines ou les technologies ?

Pour toute question éventuelle, veuillez contacter ndcsupport@undp.org